Québec
Commissaire
à la déontologie
policière

ASSEMBLÉE NATIONALE
№ 888-00061013

Plan stratégique 2006-2009 du Commissaire à la déontologie policière

MOT DU COMMISSAIRE

J'ai l'honneur de vous présenter le Plan stratégique du Commissaire à la déontologie policière 2006-2009. Il a été réalisé à la suite de l'examen de notre institution par le groupe de travail, présidé par monsieur Thomas J. Boudreau, sur certains organismes gouvernementaux. D'ailleurs, soulignons que le rapport de ce comité a recommandé le maintien intégral du Commissaire en confirmant, dès lors, l'importance de sa mission.

Ce plan expose les moyens préconisés pour s'assurer de la qualité et de l'efficience de nos opérations, alors que l'accentuation des préoccupations en matière de sécurité les rendent plus essentielles que jamais pour le maintien de cet équilibre précaire entre l'efficacité des forces de l'ordre et le respect des droits des citoyens. Ce faisant, nous escomptons que nos actions puissent contribuer à une société juste, sécuritaire et propice au développement collectif.

Nous y consacrons du moins toute notre énergie, conscients que des services policiers et para-policiers qui jouissent de la confiance du public, est un facteur déterminant pour que le Québec **brille parmi les meilleurs**.

Le Commissaire,

Claude Simard

Claude Simard, avocat

PRÉSENTATION DU COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Le Commissaire à la déontologie policière a pour fonction de recevoir et d'examiner les plaintes formulées à l'endroit des policiers, constables spéciaux et contrôleurs routiers qui auraient contrevenu au *Code de déontologie des policiers du Québec.*

MISSION

Effectuer une surveillance civile indépendante, impartiale et équitable de la conduite des policiers, constables spéciaux et contrôleurs routiers du Québec.

VISION

Une institution qui demeure un chef de file dans son domaine, car toujours plus : accessible aux citoyens, diligente dans ses opérations et décisions en maintenant de hauts standards de qualité, préoccupée que les règles déontologiques soient claires et exigeantes tout en étant soucieuse d'améliorer les comportements d'abord par la prévention plutôt que la répression.

DOMAINES D'ACTIVITÉS

Les principaux domaines d'activités du Commissaire sont les suivants :

- aider les citoyens à formuler leurs plaintes;
- déterminer conformément à la loi, après examen initial, le mode de traitement approprié des plaintes;
- tenir des séances de conciliation entre les parties;
- procéder à des enquêtes déontologiques;
- clore des dossiers de plaintes en rendant des décisions écrites et motivées;
- réviser, à la demande des plaignants, les décisions de clore un dossier avant qu'une enquête déontologique ne soit complétée;
- citer des policiers devant le Comité de déontologie policière (tribunal déontologique) lorsque la preuve d'un acte dérogatoire est suffisante;
- faire les représentations appropriées devant le tribunal déontologique et, s'il y a appel, devant la Cour du Québec.

ENJEUX

- Renforcement de la participation des citoyens au système de surveillance civile de la police.
- Une offre de service efficace et de qualité en déontologie policière.
- Développement au sein des services de police de normes élevées de services et de conscience professionnelle.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Poursuivre les efforts consacrés pour favoriser l'accessibilité des citoyens au système déontologique.
- Améliorer les services dispensés.
- Accentuer les actions préventives en déontologie à l'endroit des forces policières et para-policières.

ORIENTATION 1

POURSUIVRE LES EFFORTS CONSACRÉS POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES CITOYENS AU SYSTÈME DÉONTOLOGIQUE

ENJEU : **Renforcement de la participation des citoyens au système de surveillance civile de la police.**

CONTEXTE :

La clé d'un système de surveillance civile est sans contredit l'appui et la collaboration du public. Or, dans la mesure où un citoyen ne tire généralement aucun avantage personnel de sa plainte en déontologie policière, nous ne pouvons à cette fin que faire appel au sens civique des plaignants et témoins pour s'assurer de leur soutien tout au long du processus. D'ailleurs, ces derniers sont malheureusement trop souvent habités d'une certaine crainte de représailles. Dans ce contexte, la contribution des groupes de citoyens voués à la défense des droits et libertés est évidemment un élément précieux.

Aussi, le Commissaire se doit-il d'être accessible aux citoyens en prenant les moyens utiles pour faire connaître le système déontologique et pour renforcer le lien de confiance à son égard, notamment celui des minorités.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS
▪ Diffusion d'information au public.	▪ S'assurer que 100 % des citoyens voulant porter plainte aient l'information nécessaire.	▪ Résultat d'un sondage maison auprès des plaignants. ▪ Nombre de plaintes.
▪ Obtention de l'appui des groupes de citoyens voués à la défense des droits et libertés.	▪ Renforcer la participation des groupes de citoyens au système déontologique.	▪ Nombre de plaintes impliquant des groupes de citoyens.
▪ Couverture médiatique.	▪ Accroître l'utilisation des médias pour faire connaître le Commissaire et ses activités.	▪ Nombre de reportages et d'articles.
▪ Services en ligne.	▪ Faciliter nos communications avec les citoyens via notre site Internet.	▪ Taux de fréquentation de notre site. ▪ Nombre de communications et de téléchargements effectués via ce site.

ORIENTATION 2

AMÉLIORER LES SERVICES DISPENSÉS

ENJEU : Une offre de service efficace et de qualité en déontologie policière.

CONTEXTE :

Le traitement des plaintes en déontologie policière a connu des redressements significatifs depuis la réforme du système déontologique arrêtée en 1997. Ainsi, plus de 80 % des dossiers sont réglés par le Commissaire dans un horizon de 90 jours ou moins, malgré une augmentation importante des plaintes de 24,2 % depuis 5 ans.

Or, ces résultats n'ont été atteints qu'en poussant à la limite nos ressources. Les défis des prochaines années n'en seront donc que plus grands, alors qu'on est en plein processus d'assainissement des finances publiques, de modernisation de l'État et de prises de retraite massives au sein de notre personnel.

Par ailleurs, conscients que nos délais d'enquête et décisionnels après enquête doivent être améliorés, nous poursuivrons nos efforts pour résoudre ce problème récurrent qui affecte 10 % de nos dossiers parmi les plus sensibles.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS
▪ Capacité organisationnelle.	▪ S'assurer de disposer des ressources nécessaires pour réaliser les défis de notre plan stratégique en tenant compte des orientations gouvernementales en matière de réduction de la taille de l'État.	▪ État de réalisation du plan.
▪ Délais d'enquête.	▪ Diminuer progressivement nos délais d'enquêtes (212,7 jours en 2005-2006) de 10 % par année lorsque celles-ci ne sont pas concomitantes à une enquête criminelle.	▪ Évolution des statistiques sur les délais d'enquêtes.
▪ Délais décisionnels après enquête.	▪ Diminuer nos délais décisionnels après enquêtes (263,2 jours en 2005-2006) à au plus 45 jours.	▪ Évolution des statistiques sur les délais décisionnels après enquêtes.

ORIENTATION 3

ACCENTUER LES ACTIONS PRÉVENTIVES EN DÉONTOLOGIE À L'ENDROIT DES FORCES POLICIÈRES ET PARA-POLICIÈRES

ENJEU : **Développement au sein des services de police de normes élevées de services et de conscience professionnelle.**

CONTEXTE :

L'une des finalités du système de déontologie policière est de développer au sein des services de police des normes élevées de service à la population et de conscience professionnelle. Or, cet objectif ne peut être atteint sans que les règles déontologiques soient claires, connues et intégrées aux valeurs qui guident les policiers dans leurs actions.

D'emblée, on conviendra que le Commissaire ne dispose pas à lui seul de tous les leviers pour atteindre ce but et que les formateurs des policiers, les services de police et, dans une mesure certaine, le milieu associatif policier, sont tous des acteurs primordiaux dans le domaine. Dans le cadre de notre précédent plan stratégique, nous avons à cette fin diffusé de l'information sur les normes déontologiques, multiplié les contacts avec les formateurs et les services de police, ainsi qu'utilisé plus largement notre pouvoir de recommandation pour solutionner des situations préjudiciables aux citoyens. Ces expériences se sont toutes avérées des plus pertinentes, car nous estimons déjà en apprécier les effets concrets.

Accentuer les actions préventives en déontologie policière doit donc demeurer une des dominantes du prochain exercice stratégique, notamment en regard des questions d'intérêt général, dont le profilage racial et les autres formes illicites de discrimination.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS
▪ Sensibilisation des policiers, constables spéciaux et contrôleurs routiers à leurs règles déontologiques.	▪ Renforcer l'application du *Code de déontologie des policiers du Québec.*	▪ Résultat d'un sondage maison auprès des policiers.
▪ Profilage racial et autres formes illicites de discrimination.	▪ Contribuer à la lutte au profilage racial et aux autres formes illicites de discrimination en participant aux travaux de groupes de travail gouvernementaux, policiers et du réseau associatif sur cette problématique.	▪ Impacts de ces travaux sur la qualité de nos opérations en ce domaine.

Commissaire à la déontologie policière

Québec

PLAN STRATÉGIQUE 2006-2009
TABLEAU SCHÉMATIQUE

Mission : ***Effectuer une surveillance civile indépendante, impartiale et équitable de la conduite des policiers, constables spéciaux et contrôleurs routiers du Québec.***

Vision : ***Une institution qui demeure un chef de file dans son domaine, car toujours plus : accessible aux citoyens, diligente dans ses opérations et décisions en maintenant de hauts standards de qualité, préoccupée que les règles déontologiques soient claires et exigeantes tout en étant soucieuse d'améliorer les comportements d'abord par la prévention plutôt que la répression.***

ENJEUX	RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS AU SYSTÈME DE SURVEILLANCE CIVILE DE LA POLICE	UNE OFFRE DE SERVICE EFFICACE ET DE QUALITÉ EN DÉONTOLOGIE POLICIÈRE	DÉVELOPPEMENT AU SEIN DES SERVICES DE POLICE DE NORMES ÉLEVÉES DE SERVICES ET DE CONSCIENCE PROFESSIONNELLE
ORIENTATIONS	POURSUIVRE LES EFFORTS CONSACRÉS POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES CITOYENS AU SYSTÈME DÉONTOLOGIQUE	AMÉLIORER LES SERVICES DISPENSÉS	ACCENTUER LES ACTIONS PRÉVENTIVES EN DÉONTOLOGIE À L'ENDROIT DES FORCES POLICIÈRES ET PARA-POLICIÈRES
AXES ET OBJECTIFS	***Diffusion d'information au public*** ▪ S'assurer que 100 % des citoyens voulant porter plainte aient l'information nécessaire. ***Obtention de l'appui des groupes de citoyens voués à la défense des droits et libertés*** ▪ Renforcer la participation des groupes de citoyens au système déontologique. ***Couverture médiatique*** ▪ Accroître l'utilisation des médias pour faire connaître le Commissaire et ses activités ***Services en ligne*** ▪ Faciliter nos communications avec les citoyens via notre site Internet.	***Capacité Organisationnelle*** ▪ S'assurer de disposer des ressources nécessaires pour réaliser les défis de notre plan stratégique en tenant compte des orientations gouvernementales en matière de réduction de la taille de l'État. ***Délais d'enquête*** ▪ Diminuer progressivement nos délais d'enquêtes (212,7 jours en 2005-2006) de 10 % par année lorsque celles-ci ne sont pas concomitantes à une enquête criminelle. ***Délais décisionnels après enquête*** ▪ Diminuer nos délais décisionnels après enquêtes (263,2 jours en 2005-2006) à au plus 45 jours.	***Sensibilisation des policiers, constables spéciaux et contrôleurs routiers à leurs règles déontologiques*** ▪ Renforcer l'application du *Code de déontologie des policiers du Québec.* ***Profilage racial et autres formes illicites de discrimination*** ▪ Contribuer à la lutte au profilage racial et aux autres formes illicites de discrimination en participant aux travaux de groupes de travail gouvernementaux, policiers et du réseau associatif sur cette problématique.